



Chiots oubliés après une césarienne

Par **Farelo**, le **26/10/2017** à **10:51**

Bonjour, rnrnLe 9 Octobre ma chienne à subit une césarienne (c'est un bulldog anglais et les mises bas se passent en général que par césarienne), jusqu'ici pas de soucis elle a eu 6 chiots ! Je mettais régulièrement les chiots à la mamelle , sauf que à peu près une semaine après je me suis rendu compte que les chiots ne supportaient pas le lait (bizarre mais ça arrive) j'ai donc biberonné sans jamais les remettre . Je sentais ma chienne fatiguée , j'ai mis ça sur le contre coup sauf qu'un soir elle a eu beaucoup de temperature n'a pas mangée, vomissait ,je lui ai donc redonner un antibiotique et je l'ai rafraichi en attendant de pouvoir consulter le lendemain matin . Mais au réveil voulant lui reprendre sa temperature je me suis aperçu que des pattes sortaient de sa vulve donc direction veto en urgence et là le véto qui avait pratiqué la césarienne , après une radio et une echo c'est aperçu qu'il y en avait un autre à l'interieur ! Il a réopéré ma chienne j'ai pris la decision de la faire stériliser car je ne voulais pas de complication, 2 chiots oubliés depuis 15 jours avaient sûrement causé des dégâts ! Sachant que je suis éleveuse et que ma chienne ne pourra plus jamais avoir de bébés ! Il m'ont dis que leur assurance allait me contacter , mais quel sont mes recours si leur proposition me parait indescente?

Par **morobar**, le **26/10/2017** à **15:41**

Bonjour,rnLes mêmes que tout le monde, saisir la justice en vue d'obtenir une indemnisation à hauteur de vos espérances.rnLa bascule entre tribunal d'instance et tribunal de grande instance (avec avocat obligatoire) se situe à 4000 euro de réclamation.

Par **Farelo**, le **27/10/2017** à **10:52**

Bonjour merci de votre réponse